

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 3 juillet 2024, a édicté un règlement temporaire en matière de circulation à l'occasion de l'édition 2024 du « Walfer Vollekslaf » qui aura lieu le dimanche 6 octobre 2024.

Le texte intégral du règlement peut être consulté au secrétariat communal et sur le site internet de la commune de Walferdange [www.walfer.lu](http://www.walfer.lu).

Walferdange, le 4 juillet 2024.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber

Règlement temporaire en matière de circulation à l'occasion de l'édition 2024 du « Walfer Vollekslaf » :

### **Article 1 :**

Les dispositions suivantes sont temporairement en vigueur :

#### **Route barrée**

**Le dimanche, 6 octobre 2024**

**à partir de 08h00 jusqu'au démontage du départ, mais au plus tard jusqu'à 13h00**

DIEKIRCH, route de (RN7)

Tronçon entre le rond-point des Roses et l'intersection avec la rue de la Gare

**Le dimanche, 6 octobre 2024**

**à partir de 09h45 jusqu'au passage de la voiture balai, mais au plus tard jusqu'à 12h00**

ALZETTE, rue de l'

**Le dimanche, 6 octobre 2024**

**à partir de 09h45 jusqu'au passage de la voiture balai, mais au plus tard jusqu'à 11h00**

DIEKIRCH, route de (RN7)

Tronçon entre l'intersection avec la rue de la Gare et la rue Jean Mercatoris

**Le dimanche, 6 octobre 2024**

**à partir de 09h45 jusqu'au passage de la voiture balai, mais au plus tard jusqu'à 10h30**

DIEKIRCH, route de (RN7)

Tronçon entre l'intersection avec la rue Jean Mercatoris et le Millewee

MILLEWEE

GARE, rue de la

Tronçon entre l'intersection avec la route de Diekirch et la sortie du site « eduPôle »

RAUSCH, rue Charles

**Le dimanche, 6 octobre 2024****à partir de 09h45 jusqu'au passage de la voiture balai, mais au plus tard jusqu'à 11h00****en cas d'inondation :****à partir de 09h45 jusqu'au passage de la voiture balai, mais au plus tard jusqu'à 12h00**

MILLEWEE

Tronçon entre le pont de l'Alzette et l'immeuble numéro 13

**Le dimanche, 6 octobre 2024****à partir de 09h45 jusqu'au passage de la voiture balai, mais au plus tard jusqu'à 11h00**

PRES, rue des

Sur toute la longueur

LIBERATION, rue de la

Tronçon entre le « rond-point rue des Prés / rue de la Libération » et le chemin pour piétons reliant le Millewee et la rue de la Libération

**Le dimanche, 6 octobre 2024****en cas d'inondation :****à partir de 09h45 jusqu'au passage de la voiture balai, mais au plus tard jusqu'à 12h00**

PRES, rue des

Tronçon entre le Millewee et le « rond-point rue des Prés / rue de la Libération »

**Accès interdit (C,1a)****Le dimanche, 6 octobre 2024****à partir de 08h00 jusqu'au démontage du départ, mais au plus tard jusqu'à 13h00**

NORD, rue du

sur toute la longueur, de l'intersection avec la rue Mercatoris en direction et jusqu'à la rue Prince Henri

DOMMELDANGE, rue de

sur toute la longueur, de l'intersection avec la rue de l'Eglise en direction et jusqu'à la rue de la Gare

EGLISE, rue de l'

sur le tronçon entre l'intersection avec la rue de la Gare et l'intersection avec la rue de Dommeldange, de l'intersection avec la rue de la Gare en direction et jusqu'à la maison numéro 100 (intersection avec la rue de Dommeldange)

**Le dimanche, 6 octobre 2024****à partir de 09h45 jusqu'au passage de la voiture balai, mais au plus tard jusqu'à 11h00**

INDUSTRIE, rue de l'	sur toute la longueur, de l'intersection avec la rue de la Gare en direction et jusqu'à la rue Mercatoris
----------------------	---

**Stationnement interdit (C,18)****Du vendredi, 4 octobre 2024, 08h00 au dimanche, 6 octobre 2024, 17h00**

Parking devant le Stade Prince Henri	sur tout le parking à l'exception des véhicules officiels de la course
DIEKIRCH, route de	sur la bande de stationnement en face de l'eduPôle, côté impair

**Le dimanche, 6 octobre 2024****à partir de 06h00 jusqu'au démontage du départ, mais au plus tard jusqu'à 13h00**

Place de la Mairie	Sur toute la place à l'exception des véhicules munis d'un badge VIP
NATIONS UNIES, rue des	Sur le parking aménagé près du complexe sportif à l'exception des véhicules des personnes aidant lors du Walfer Vollekslaf
DIEKIRCH, route de	Les deux côtés entre le rond-point des Roses et la rue de la Gare

**Le dimanche, 6 octobre 2024****à partir de 06h00 jusqu'au passage de la voiture balai, mais au plus tard jusqu'à 12h00**

ALZETTE, rue de l'	Les deux côtés
--------------------	----------------

**Le dimanche, 6 octobre 2024****à partir de 06h00 jusqu'au passage de la voiture balai, mais au plus tard jusqu'à 11h00**

DIEKIRCH, route de	Les deux côtés entre la rue de la Gare et la rue Jean Mercatoris
INDUSTRIE, rue de l'	Du côté pair
GARE, rue de la	du côté pair, sur le tronçon longeant les maisons numéros 8-10
PRES, rue des	Des deux côtés, tronçon entre le « rond-point rue des Prés / rue de la Libération » et l'immeuble numéro 44

**Stationnement interdit**  
**(stationnement dépose-minute / kiss and go)**

**Le dimanche, 6 octobre 2024 de 06h00 à 13h00**

DIEKIRCH, route de

Les deux côtés entre les arrêts d'autobus et le  
Rond-point des Roses

**Article 2**

Les dispositions suivantes du règlement communal en matière de circulation sont abrogées temporairement :

**Accès interdit, excepté cycles**

**Le dimanche, 6 octobre 2024**

**à partir de 08h00 jusqu'au démontage du départ, mais au plus tard jusqu'à 13h00**

RAUSCH, rue Charles

sur toute la longueur, de l'intersection avec la  
route de Diekirch en direction et jusqu'à la rue  
de la Gare

**Article 3**

Les rues barrées à l'article 1 restent ouvertes à la circulation pour les véhicules d'urgence, ambulances, pompiers, police, médecins, les véhicules de l'organisateur et de la presse.

**Article 4**

Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 modifié de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.